

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ANUVIA 250 BLACK INK**UFI:** 9HW0-50PR-R00A-FFR7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: ENCRE S D'IMPRIMERIE**Usages déconseillés:** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FabricantAgfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111
Télécopie :: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@agfa.com**Fournisseur national**Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111
E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)
Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**Dangers pour la Santé**

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B	H360Df: Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Dangers pour L'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

2.2 Éléments d'Étiquetage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contient:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone

**Mention d'Avertissement:**

Danger

Déclaration(s) de risque:

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H360Df: Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence Prévention:

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3 Autres dangers

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Perturbation endocrinienne-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Perturbation endocrinienne-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	25 - <50%	86273-46-3	451-690-9	01-2119441302-54-XXXX;	Aucune information disponible.	
Oxybis(méthyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	10 - <20%	57472-68-1	260-754-3	01-2119484629-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
4-(1,1-Diméthylethyl) cyclohexyl acrylate	10 - <20%	84100-23-2	282-104-8	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
ethoxylated triméthylolpropane triacrylate	10 - <20%	28961-43-5	500-066-5	01-2119489900-30-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-[[(Butylamino) carbonyl]oxy]ethyl acrylate	5 - <10%	63225-53-6	264-036-0	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	5 - <10%	71868-10-5	400-600-6	01-2119472306-39;	Aucune information disponible.	##
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	1 - <5%	5495-84-1	226-827-9	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
Ethyl 4-diméthylamino benzoate	2,5 - <5%	10287-53-3	233-634-3	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobut	1 - <2,5%	119313-12-1	404-360-3	01-0000015394-70-XXXX;	Aucune information	##

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

hydroquinone					disponible.	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	0,1 - <0,25%	128-37-0	204-881-4	01-2119555270-46-0000;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): Toxicité Aquatique (Aiguë): ; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	#
Cetrimonium chloride	0,01 - <0,1%	112-02-7	203-928-6	Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Acute Tox.: 4: H302; Aquatic Chronic: 3: H412; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.790 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,04 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediy) diacrylate	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315;	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; STOT SE: 3: H335; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411; Aquatic Acute: 1: H400; Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %;	Note A
ethoxylated trimethylolpropane	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1B: H317;	Aucune information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

triacylate		on disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Classification: Acute Tox.: 4: H332; Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411; Toxicité aiguë, inhalation: CL50: 1 - 5 mg/l	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Repr.: 1B: H360Df; Aquatic Chronic: 2: H411; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.984 mg/kg Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Classification: STOT RE: 2: H373;	Aucune information disponible.
Ethyl 4-diméthylaminobenzoate	Classification: Repr.: 1B: H360; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	Classification: Repr.: 1B: H360D; Aquatic Chronic: 1: H410; Aquatic Acute: 1: H400;	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Classification: Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Classification: Acute Tox.: 4: H302; Acute Tox.: 3: H311; Skin Corr.: 1C: H314; Eye Dam.: 1: H318; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 861 mg/kg Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 528 mg/kg	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: En cas d'inhalation d'aérosols : transporter la personne à l'air frais et la garder au repos.

Contact avec la Peau: Consulter un médecin. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Contact oculaire:	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Protection individuelle des secouristes:	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Dangers:	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
Traitement:	Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune information disponible.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Porter un équipement de protection individuelle.
6.1.2 Pour les secouristes:	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Garder sous clef.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol - Vapeur et aérosol	TWA	2 mg/m3	Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée (04 2014)

Valeurs Limites Biologiques

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,47 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 2,63 mg/m3	Toxicité à doses répétées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,27 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,27 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,75 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
Oxybis(methyl-2,1-ethanediy) diacrylate	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 24,48 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 7,24 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucune information disponible
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,66 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 2,08 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2,77 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 2,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,7 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,4 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,8 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 1,4 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 16,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 4,9 mg/m3	Toxicité à doses répétées
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 2 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 9,9 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 1,7 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Travailleurs	inhalation	Systémique, à court terme; 5,38 mg/m3	Toxicité aiguë

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,18 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 0,05 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 0,32 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 0,09 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 0,1 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,1 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 0,2 mg/kg pc/jour	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 0,16 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systemique, à long terme; 0,2 mg/kg pc/jour	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 2,82 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 0,7 mg/m3	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,4 mg/kg pc/jour	Toxicité pour le développement / Tératogénicité
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à court terme; 2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à court terme; 20 mg/kg pc/jour	Toxicité aiguë
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Population en général	Yeux	effet local;	Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 0,004 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,22 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
Ethyl 4-diméthylaminobenzoate	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 1,2 mg/m3	Effet sur la fécondité
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,3 mg/kg pc/jour	Effet sur la fécondité
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	Travailleurs	Cutané	Locale, long terme; 1 mg/cm2	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Locale, court terme; 2,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systemique, à court terme; 2,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Locale, court terme; 5 mg/cm2	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à court terme; 5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Locale, court terme; 2,5 mg/cm2	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 1 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Locale, court terme; 5 mg/m3	Toxicité à doses répétées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 0,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 8 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 2,3 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,877 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à court terme; 2,5 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Locale, long terme; 0,5 mg/cm2	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à court terme; 2,5 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 1,175 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à court terme; 0,82 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à court terme; 0,08 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à court terme; 0,15 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à court terme; 0,08 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,6 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,15 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 8 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 0,17 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 0,82 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,08 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,219 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,08 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,294 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,8 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 8 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,219 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,17 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à court terme; 0,23 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,23 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,42 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,42 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à court terme; 5 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,86 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,25 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 3,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
Cetrimonium chloride	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,98 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 3,32 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 2,83 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 4,7 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 2,83 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Sédiments marins	0,001 mg/kg	
	terre	0,001 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	7,41 mg/l	
Oxybis(méthyl-2,1-ethanediy) diacrylate	sédiment d'eau douce	0,013 mg/kg	
	terre	0,001 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,009 mg/kg	
4-(1,1-Diméthylethyl)cyclohexyl acrylate	terre	97,6 µg/kg	
	sédiment d'eau douce	491 µg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,54 µg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,054 µg/l	
	Sédiments marins	49,1 µg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	49 mg/l	
ethoxylated triméthylolpropane triacrylate	terre	0,006 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	10 mg/l	
	Prédateur	5,6 mg/kg	Oral
	Aquatique (eau douce)	0,002 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,008 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Sédiments marins	0,001 mg/kg	
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Station d'épuration des eaux usées	3,54 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,024 mg/kg	
	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	terre	0,003 mg/kg	
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aquatique (eau de mer)	0,002 mg/l	
	Sédiments marins	0,002 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	sédiment d'eau douce	1,139 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,001 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	1 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg	
	Prédateur	2,22 mg/kg	Oral
	Sédiments marins	0,002 ng/kg	
	terre	0,081 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,017 mg/l	
	terre	0,013 mg/kg	
	Sédiments marins	0,114 mg/kg	
	terre	0,087 mg/kg	
	Prédateur	16,7 mg/kg	Oral
	terre	0,001 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	21 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,019 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,005 mg/l	
	Sédiments marins	0,022 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,006 mg/l	
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Prédateur	0,333 mg/kg	Oral
	terre	0,003 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0 mg/l	
	Sédiments marins	0,001 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,013 mg/kg	
Ethyl 4-diméthylaminobenzoate	Prédateur	740 mg/kg	Oral
	Sédiments marins	0,011 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,113 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,002 mg/l	
	terre	0,021 mg/kg	
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	Prédateur	1,67 mg/kg	Conclusion de l'évaluation des risques: Aucune donnée disponible ou insuffisante à l'heure actuelle.
	sédiment d'eau douce	0,015 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,001 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	terre	0,022 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	0,59 mg/l	
	Sédiments marins	0 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,046 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	0,005 mg/l	
	sédiment d'eau douce	0,001 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0 mg/l	
	Sédiments marins	0,005 mg/kg	
	terre	0,003 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	0,49 mg/kg	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	terre	0,398 mg/kg	
	Sédiments marins	0,049 mg/kg	
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Prédateur	8,33 mg/kg	Oral
	Sédiments marins	9,96 µg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	0,17 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	0,199 µg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0,02 µg/l	
	sédiment d'eau douce	99,6 µg/kg	
	terre	47,69 µg/kg	
Cetrimonium chloride		7 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,001 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Sédiments marins	0,927 mg/kg	
	sédiment d'eau douce	9,27 mg/kg	
	Station d'épuration des eaux usées	0,4 mg/l	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques

Appropriés:

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

Protection des Mains:

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,70 mm, Temps de pénétration: > 480 min, Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 60 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Mesures d'hygiène: Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Contrôles environnementaux: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: Noir

Odeur: odeur acrylique

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Point de congélation: < 32 °F/< 0 °C

Point d'ébullition: > 212 °F/> 100 °C

Inflammabilité: Non inflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure: non applicable

Limites d'explosivité - inférieure: non applicable

Point d'éclair: > 212 °F/> 100 °C

Température d'auto-inflammation: Non déterminé.

Température de décomposition: Aucune information disponible.

pH: substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique: 9,7 mPa.s (113 °F/ 45 °C, QSAR)

Viscosité, cinématique: 8,8 - 9,7 mm²/s (113 °F/ 45 °C)

Durée d'écoulement: non applicable

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non applicable Mélange

Pression de vapeur: <= 0,04 hPa (77 °F/25 °C)

Densité relative: 1,0 - 1,1

Densité: non applicable

Densité apparente: non applicable

Densité de vapeur relative: Aucune information disponible.

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des particules: non applicable

Surface spécifique: non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Charge de surface/Potentiel zêta:	non applicable
Evaluation:	non applicable
Forme:	non applicable
Crystallinité:	non applicable
Traitement de surface:	non applicable

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV: Directive 1999/13/CE: 0 g/l -0 % (calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Non connu.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Provoque de graves lésions des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ETAmél: 5.557,09 mg/kg
Composants:	
2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	DL 50 (Rat): 1.790 mg/kg Experimental result, Supporting study
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	DL 50 (Rat): 4.626 mg/kg Experimental result, Supporting study
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	DL 50 (Rat): 1.984 mg/kg Experimental result, Key study
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	DL 50: > 5.000 mg/kg Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL 50 (Rat): > 6.000 mg/kg Experimental result, Key study
Cetrimonium chloride	DL 50 (Rat): 861 mg/kg Experimental result, Key study

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	DL 50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	DL 50 (Lapin): > 13.200 mg/kg
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	DL 50: > 2.000 mg/kg
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Experimental result, Key study
Cetrimonium chloride	DL 50 (Lapin): 528 mg/kg Approche par analogie à partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Inhalation

Produit: ETAmél20 mg/l Poussières, brouillards et émanations

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	CL 50 (Rat, 4 h) > 5,04 mg/l Poussière, Experimental result, Key study
Oxybis(méthyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Diméthylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated triméthylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]éthyl acrylate	CL50 (Rat, mâle/femelle, 4 h) 1 - 5 mg/l Nocif par inhalation.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-diméthylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	DR 50 (Souris, 30 min) 60 ppm Vapeur, Experimental result, Supporting study
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 d): 160 mg/kg
Oxybis(méthyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 52 d): 250 mg/kg
4-(1,1-Diméthylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated triméthylolpropane triacrylate	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 52 d): 250 mg/kg
	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Souris, Rat(Féminin, Masculin), Cutané, 16 d): >= 200 mg/kg
	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Souris, Rat(Féminin, Masculin), Cutané, 16 d): 25 mg/kg
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]éthyl acrylate	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Oral, 90 d): 10 mg/kg
	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Oral, 90 d): 75 mg/kg
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat, Oral, 28 d): 50 mg/kg
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle), Oral, 76 - 110 Weeks): 70 mg/kg
Cetrimonium chloride	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Lapin(Féminin, Masculin), Cutané, 6,5 - 7 h): 10 mg/kg

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Provoque une irritation cutanée.

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	in vivo (Lapin): non irritant Experimental result, Key study
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Test de Draize (Lapin): Irritant pour la peau.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	in vivo (Lapin): Non irritant
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo (Lapin, 24 - 72 h): non irritant Experimental result, Key study
Cetrimonium chloride	Effet irritant.

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Produit: Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	in vivo (Lapin): Non irritant EU
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Catégorie 1 OECD GHS
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Test de Draize (Lapin): Irritant pour les yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Effet irritant.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	in vivo (24 - 72 hrs): Non irritant EU
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	in vivo (24 - 72 hrs): Non irritant et non corrosif EU
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	in vivo (Lapin, 24 - 72 hrs): Non irritant EU
Cetrimonium chloride	Effet irritant.

Sensibilisation**Respiratoire ou Cutanée:****Produit:** Peut provoquer une allergie cutanée.**Composants:**

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Le contact prolongé ou répété peut provoquer une sensibilisation cutanée chez les individus prédisposés.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non classifié
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vitro

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(méthyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Diméthylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated triméthylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]éthyl acrylate	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-diméthylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

In vivo

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(méthyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Diméthylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated triméthylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]éthyl acrylate	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-diméthylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit:

Non répertorié Le noir de carbone de ce produit est enrobé dans une matrice qui minimise la probabilité d'exposition au pigment.

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Peut irriter les voies respiratoires.

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2- [[[(Butylamino)carbonyl]ox y]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4- dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2- dimethylamino-4- morpholinobutyrophenon e	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1- ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1- Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2- [[[(Butylamino)carbonyl]ox y]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4- dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2- dimethylamino-4- morpholinobutyrophenon e	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Perturbation endocrinienne

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU);

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales: Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Remarques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 6,8 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study DMENO (Danio rerio, 96 h): 4,6 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study DSENO (Danio rerio, 96 h): 2,2 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	DSENO (Leuciscus idus, 96 h): 1 mg/l (Static) Experimental result, Key study CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): 2,2 mg/l (Static)
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 1,95 mg/l (Static) résultat expérimental
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 9 mg/l (semi-statique) résultat expérimental
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 0,46 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study DSENO (Danio rerio, 96 h): 0,3 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study DSENO (Danio rerio, 96 h): +/- 0,3 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study CL 50 (Danio rerio, 96 h): +/- 0,46 mg/l (semi-statique) Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CL 50 (96 h): 0,199 mg/l QSAR QSAR, étude clé
Cetrimonium chloride	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 0,19 - 0,29 mg/l (Static) Experimental result, Key study

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	DSENO (Daphnia magna, 48 h): 25 mg/l (Static) Experimental result, Key study CE50 (Daphnia magna, 48 h): 55 mg/l (Static) Experimental result, Key study
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	CE50 (48 h): 70,7 mg/l (Static) résultat expérimental
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	CE50 (24 h): 15,3 mg/l (semi-statique) résultat expérimental
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	CE50 (Aquatic crustacea: DM, 24 h): > 0,8 mg/l Experimental result, Key study
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 0,48 mg/l (Static) Experimental result, Key study
Cetrimonium chloride	CE50 (Daphnia magna, 48 h): +/- 0,09 mg/l (Static) Approche par analogie à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

partir d'une substance support (analogue de structure ou substitut), étude clé

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	CE50 (Pseudomonas putida (bactérie)): > 1.000 mg/l (DIN 38412)
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	EC10 (3 h): 292 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Pas de données disponibles
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	CE50 : > 100 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	CE50 (3 h): > 100 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Remarques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(méthyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Diméthylethyl)cyclohexyl acrylate ethoxylated	CL 50 (Brachidanio rerio (poisson zèbre), 96 h): 1 - 10 mg/l
triméthylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]éthyl acrylate	Aucune information disponible.
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-diméthylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(méthyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Diméthylethyl)cyclohexyl acrylate ethoxylated	CE50 (Daphnie, 48 h): 0,772 mg/l
triméthylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2- [[[(Butylamino)carbonyl]ox y]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4- dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2- dimethylamino-4- morpholinobutyrophenon e	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1- ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1- Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2- [[[(Butylamino)carbonyl]ox y]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4- methylthiophenyl)-2- morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H- thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4- dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2- dimethylamino-4- morpholinobutyrophenon e	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	(28 d): > 84,4 % Déte�t� dans l'eau. Experimental result, Key study OECD 301D Facilement biod�gradable 82 %
Oxybis(methyl-2,1- ethanediyl) diacrylate	(28 d): 90 - 100 % D�te�t� dans l'eau. Experimental result, Key study

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Facteur de Bioconcentration (BCF): 598,4 Aquatic sediment Estimated by calculation, Weight of Evidence study
Cetrimonium chloride	Facteur de Bioconcentration (BCF): 70,8 Aquatic sediment Estimé par calcul, Étude principale

12.4 Mobilité dans le Sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle	Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate	Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate	Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit: Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Composants

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate Aucune information disponible.
ethoxylated trimethylolpropane triacrylate Aucune information disponible.
2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Composants:

2-(2-Vinyloxyethoxy) acrylate d'éthyle Aucune information disponible.
Oxybis(methyl-2,1-ethanediyl) diacrylate Aucune information disponible.
4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

ethoxylated trimethylolpropane triacrylate 2-[[[(Butylamino)carbonyl]oxy]ethyl acrylate	Aucune information disponible.
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	Aucune information disponible.
2-Isopropyl-9H-thioxanthen-9-one	Aucune information disponible.
Ethyl 4-dimethylaminobenzoate	Aucune information disponible.
2-benzyl-2-dimethylamino-4-morpholinobutyrophenone	Aucune information disponible.
2,6-di-tert-Butyl-p-cresol	Aucune information disponible.
Cetrimonium chloride	Aucune information disponible.

12.7 Autres Effets Néfastes: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 3082
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	90
Code de restriction en tunnel:	(-)
14.4 Groupe d'Emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

14.5 Dangers pour L'environnement: Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: SPECIAL PROVISION 375

RID

14.1 Numéro ONU: UN 3082
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
Classe: 9
Étiquettes: 9
14.4 Groupe d'Emballage: III
14.5 Dangers pour L'environnement: Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: -

IMDG

14.1 Numéro ONU: UN 3082
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
Classe: 9
Étiquettes: 9
N° d'urgence: F-A, S-F
14.4 Groupe d'Emballage: III
Quantité limitée: 5,00L
Quantité exemptée: E1
14.5 Dangers pour L'environnement: Dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: CODE 2.10.2.7

IATA

14.1 Numéro ONU: UN 3082
14.2 Nom de transport complet: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:
Classe: 9
Étiquettes: 9MI
14.4 Groupe d'Emballage: III
Quantité exemptée: E1
14.5 Dangers pour L'environnement: Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: SPECIAL PROVISION A197

AUTRES INFORMATIONS

Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Uniquement par avion cargo: Autorisé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration	Informations supplémentaires
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%	Toxique pour la reproduction
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	119313-12-1	1,0 - 10%	Toxique pour la reproduction

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	119313-12-1	1,0 - 10%
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	- <0,1%

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
2-methyl-1-(4-methylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	119313-12-1
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	119313-12-1	1,0 - 10%
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	0 - <0,1%

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
E2. Dangereux pour le milieu aquatique	200 t	500 t

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
blue organic pigment	147-14-8	0,1 - 1,0%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
4-(1,1-Diméthylethyl)cyclohexyl acrylate	84100-23-2	10 - 20%
2-méthyl-1-(4-méthylthiophenyl)-2-morpholinopropan-1-one	71868-10-5	1,0 - 10%
2-benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophenone	119313-12-1	1,0 - 10%
Phenol, 4-méthoxy-	150-76-5	0 - <0,1%
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	0 - <0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par
-----	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Treshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Notes:

4-(1,1-Dimethylethyl)cyclohexyl acrylate	Note A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.
--	--------	--

Principales références de la littérature et sources de données:

 Fiche de données de sécurité du fournisseur.
 ECHA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Irritation cutanée, Catégorie 2	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxique pour la reproduction, Catégorie 1B	Méthode de calcul
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible-Exposition Unique, Catégorie 3	Méthode de calcul
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.